

DIMANCHE 23 JUIN 2019

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC AUX BERGERONNES

CAMPING BON-DÉSIR EN APRÈS-MIDI

À L'EXTÉRIEUR, PRÈS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

- 13 H HOMMAGE AU DRAPEAU ET JEUX GONFLABLES
- 14 H BINGO NATURE DANS LES SENTIERS AVEC EXPLOS-NATURE
- 15 H L'UNIVERS MYSTÉRIeux DES BALEINES AVEC EXPLOS-NATURE

SALLE DE QUILLES EN SOIRÉE

SERVICE DE BAR SUR PLACE MAIS VOUS POUVEZ APPORTER VOS CONSOMMATIONS.

- 19 H 30 DISCOURS PATRIOTIQUE DU MAIRE DES BERGERONNES
- 19 H 45 FEU DE JOIE ET GROUPE TRACKNORD
(PIERRE MICHAUD, LUC MICHAUD, GABRIEL LESSARD ET HARRIS LAROUCHE)

* NOTEZ QUE VOS CONSOMMATIONS PERSONNELLES NE SERONT DANS AUCUN CAS ACCEPTÉES À L'INTÉRIEUR DE LA SALLE DE QUILLES ET SUR SA TERRASSE.

Fête nationale Québec



Mouvement national des Québécoises et Québécois



Québec



Excavation de Chicoutimi Inc.

1201, boul. St-Paul, Chicoutimi, P.Q., G7J 3Y2 – Tél. : (418) 549-8343 – Fax : 549-6852
Adresse électronique : tech@excavationchicoutimi.com | admin@excavationchicoutimi.com

Nous vous avisons que nous procéderons à des travaux de dynamitage dans le secteur du Lac Gobeil au cours des mois de juin et juillet 2019. Nous savons qu'en saison estivale, les résidents du secteur s'y retrouvent régulièrement, entre autre au niveau de la plage principale, de la plage secondaire ainsi que sur le lac Gobeil directement.

Bien que nos méthodes de travail soient adaptées afin d'éliminer les projections vers le lac et la plage, il existe un risque qui doit être adressé. C'est pourquoi dans un souci d'assurer la sécurité de tous, nous devons procéder à l'évacuation de ces différents sites lors des sautages.

Les plages horaires susceptibles pour ces travaux sont les suivantes, à l'exception des jours fériés où il n'y aura aucun travaux (24 juin et 1er juillet):

- Lundi au jeudi : 6h30 à 17h00;
- Vendredi : 6h30 à 11h30.

La procédure complète de dynamitage est d'une durée de 20 minutes, après quoi les gens pourront réintégrer les différents sites.

Compte tenu que ces opérations auront un impact considérable sur les civils qui seront présents dans ce secteur, nous jugeons qu'il serait requis d'aviser les résidents de votre municipalité de la présence de ces travaux et des impacts afférents.

Pour notre part, nous installerons de la signalisation à cet effet aux entrées des trois sites suivants :

- Plage principale;
- Plage secondaire;
- Site de la rampe de mise à l'eau.

Également pour cette période nous invitons les usagers de la rampe de mise à l'eau à stationner leurs véhicules dans le stationnement de la plage principale afin de ne pas affecter les travaux et éviter tout dommage qui pourrait être causé à leur propriété.

Procédure d'évacuation

Avant chaque sautage, un membre désigné du chantier ira sur la plage afin d'aviser les gens du besoin d'évacuation. Un délai de 10 minutes sera accordé.

Dans le même ordre d'idée, si des plaisanciers étaient présents sur le lac, l'évacuation vers une zone sécuritaire (sur le même lac) leur sera exigée.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle afin d'aviser clairement les gens de votre municipalité et vous pouvez être assurés que nous mettrons tout en œuvre afin de minimiser les impacts de nos travaux sur la vie des citoyens.

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 2019-129

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Eve Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité des Bergeronnes, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 2019-129 lors de la séance régulière du 13 mai 2019;

RÈGLEMENT NO 2019-129 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h et les vendredis, de 8 h à 12 h.

DONNÉ AUX BERGERONNES CE 28 MAI 2019



Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Licences relatives aux chiens



En vertu de l'article 4 du règlement HCN-1005 relatif aux animaux, tout propriétaire ou gardien d'un chien devra obtenir pour chacun de ses chiens une licence sans délai. Cette licence ne peut être cédée et est non remboursable.

Tout propriétaire ou gardien d'un chien qui ne respecte pas cet article encourt une amende. Veuillez prendre note que le gardien doit s'assurer que le chien porte cette licence en tout temps. La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de dix dollars. De plus, la licence est valide pour la durée de vie du chien pour lequel elle est délivrée.

Chiens en liberté

La Municipalité des Bergeronnes aimerait vous informer que l'article 18 du Règlement HCN-1005 relatifs aux animaux indique que tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.



CONSEIL DE LA
PREMIÈRE NATION DES INNUS

ESSIPIT

PRÉPOSÉ À LA MARINA DE BERGERONNES

Permanent saisonnier (18 semaines)

Juin jusqu'à la fin des opérations

Concours n° 2019-27

Fonctions

- Accueillir les usagers.
- Assister à l'accostage et au départ.
- Percevoir le paiement du séjour au bassin de mouillage.
- Faire une tournée régulière pour vérifier que le quai et les pontons sont propres et sécuritaires.
- Effectuer l'entretien des installations sanitaires de la marina et des Croisières Essipit.
- Donner les informations nécessaires aux utilisateurs.
- Effectuer l'entretien de tout le matériel.
- Participer à l'installation et à la supervision du balisage pendant toute la saison des opérations.
- Participer à toutes les étapes de l'ouverture et de la fermeture de la saison.
- Exécuter toutes autres tâches connexes.

Exigences du poste

- Diplôme d'études secondaires V.
- Expérience de 2 ans dans des fonctions similaires (un atout).
- Bonne connaissance des normes de sécurité.
- Connaissance de l'anglais (un atout).

Spécification

Horaire de travail variable, jour, soir et fin de semaine.

M. Jean Hébert

Directeur des ressources humaines

Conseil de la Première Nation des Innus Essipit

32, rue de la Réserve

ESSIPIT (Québec) G0T 1K0

Téléphone : 418 233-2509 - Télécopieur : 418 233-2888

jhebert@essipit.com



Piste d'avion

Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité, il est interdit de marcher, de courir ou d'utiliser tout autre véhicule routier sur la piste d'aviation dans le secteur de la base de plein air sans autorisation préalable. La piste doit être maintenue libre de tout obstacle en tout temps.



Merci de votre collaboration.



LES JEUDIS DE JUIN

PRENDRE NOTE QUE LA SALLE DE QUILLES DES BERGERONNES EST EXCEPTIONNELLEMENT OUVERTE LES JEUDIS DE 18 H À 23 H POUR TOUT LE MOIS DE JUIN !



DES NOUVELLES DES AMIS DU CPE LA GIROFLÉE DES BERGERONNES



Mme Julia Lavoie, bibliothécaire, a offert deux livres aux jeunes lors de la visite d'une auteure dans le cadre du Festi-Livres

Les jeunes ont par la suite été la remercier avec une carte personnalisée !



Le 31 mai dernier, plusieurs jeunes ont participé à une corvée de ramassage de déchets sur le terrain de l'aréna des Bergeronnes. La Municipalité vous dit merci !

Activité spéciale de Zumba avec Sarah Côté le 27 mai dernier. Grands-parents, amis et toute la population étaient invités à venir bouger pour amasser des Cubes énergie dans le cadre du Défi Pierre Lavoie.



RENCONTRES CITOYENNES

Ouvertes à la population, les rencontres citoyennes sont une occasion d'échanger sur nos préoccupations et de développer ensemble des projets. L'engagement est sur une base volontaire.

La prochaine rencontre aura lieu mercredi le **19 juin à 18 h 30** à la bibliothèque municipale des Bergeronnes.